

# Formation en Psychologie Corporelle Intégrative

## Dossier de Certification \*

### 1. Critères d'admission

La formation en « Psychologie Corporelle Intégrative » est conçue

- pour les personnes qui désirent intégrer les outils et la philosophie de la PCI à une réalité professionnelle (directement ou indirectement liée à la relation d'aide et à la psychothérapie),
- ainsi que pour les personnes privilégiant l'optique d'un développement personnel.

Une étude du dossier d'inscription par les responsables de la formation, ainsi qu'un entretien préalable éventuel permettront au candidat d'accéder à la formation.

Cette formation nécessite, de la part des intervenants (formateurs et étudiants) un engagement personnel au Code de Déontologie de l'IPCI qu'ils auront signé.

L'institut se réserve le droit d'interpeller l'étudiant pendant sa formation quant à la pertinence pour lui et le groupe de poursuivre son cheminement.

Ce dossier de certification est sujet à modifications/adaptations en fonction de la législation en cours.

Les personnes porteuses d'un titre de certification correspondant à un ancien dossier de certification voient leur titre automatiquement ajusté :

- Praticien Outils Fondamentaux → Praticien PCI
- Praticien PCI en Relation d'Aide → Thérapeute PCI en Relation d'Aide
- Thérapeute PCI en Relation d'Aide → Thérapeute PCI en Relation d'Aide
- Psychothérapeute PCI → Psychothérapeute PCI

### 2. Parcours type de l'étudiant

Ce parcours type est obligatoire pour accéder à une reconnaissance professionnelle.

Formation de base : 400h (Bloc 1 : 6 modules + Bloc 2 : 8 modules)- (cf. annexe 2)

- Pratiques supervisées par les assistants : 2x2h (entre chaque session)
- Évaluation écrite et rencontre d'évaluation avec les formateurs à la fin du Bloc 1 (niveau d'intégration des outils et pertinence de s'engager dans la formation professionnelle)
- Thérapie personnelle en PCI, obligatoire dès le début du 2ème cycle
- Évaluation intermédiaire à la fin de la 8<sup>ème</sup> session sur demande de l'étudiant ou du formateur
- Évaluation finale écrite et rencontre (1/2h) avec les formateurs à la fin de la dernière session de formation (12<sup>ème</sup> session) et notamment quant à la pertinence de pratiquer ou non.
- Pratiques intégratives entre pairs.
- Accompagnement en supervision
- Pour tous les titres de certification, il est nécessaire de suivre un cours de psychopathologie pour tout étudiant ne possédant pas ce background (cf. Annexe 1)

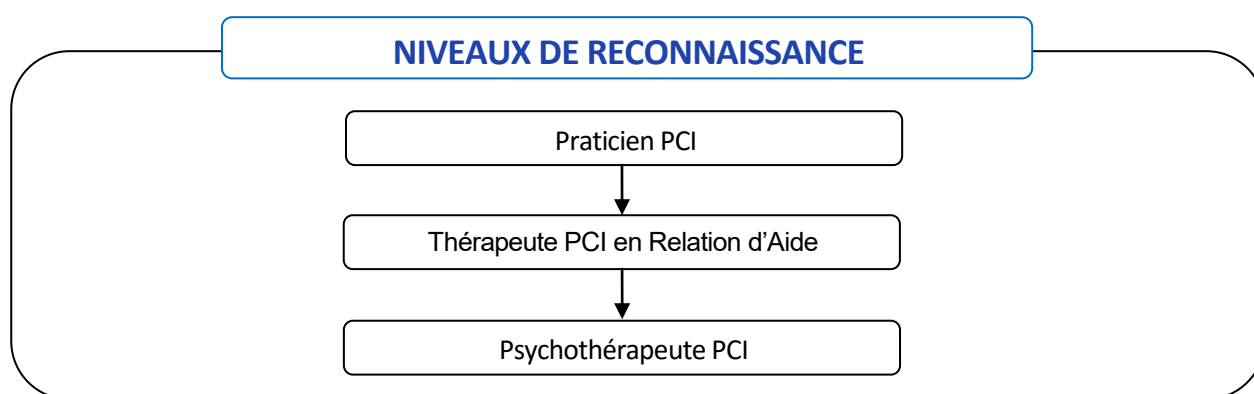
\*Ce dossier de certification annule tous les dossiers précédents

### Post-formation :

- Bloc 3 : 100 h de formation complémentaire qui permettent aux étudiants d'augmenter leur niveau d'intégration des outils dans leur processus de certification. Les Outils de la PCI sont approfondis et de nouveaux Outils sont introduits dans une perspective de prise en charge professionnelle.
- Des journées de perfectionnement sont régulièrement proposées aux étudiants : Maître Rêveur, Pratiques Supervisées Avancées avec caméra...

Un certificat de fréquentation de la formation de base sera remis à l'étudiant(e) qui aura terminé la formation complète : Bloc 1 + Bloc 2 (400h) y compris les pratiques supervisées.

Tout étudiant ayant clôturé la formation de base aux conditions mentionnées ci-dessus peut alors intégrer les Outils de la PCI dans sa pratique professionnelle (psychothérapeute, médecin, infirmier, kiné, enseignant...) et commencer à être accompagné en supervision.



### **3. Niveaux de reconnaissance :**

Entre la fin de la formation des 400h et la certification, un temps est nécessaire pour compléter :

- l'intégration des outils PCI
- le quota des heures de thérapie individuelle et de supervision
- les habiletés nécessaires à conduire un processus de transmission des outils, de relation d'aide et/ou psychothérapeutique.

Ce temps variable en fonction des compétences et de l'expérience de chaque étudiant lui permettra de développer une expérience clinique avec les outils de la PCI.

L'évaluation en cours de formation est essentielle ; elle est formative dans le sens où elle balise le cheminement de l'étudiant.

Les formateurs/assistants donneront un feed back régulier aux étudiants après chaque pratique réalisée durant la formation à partir du Bloc 2.

Les évaluations en fin de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> blocs sont incluses dans le cursus.

Après le cursus, l'évaluation reste formative mais elle est aussi certificative dans le sens où elle donne à l'étudiant un statut dans le cadre de la certification.

Par la suite, le praticien peut, à ses frais, demander une évaluation.

Les évaluations seront explicitées à l'étudiant par un collègue de formateurs/superviseurs.

Après les 400 heures de formation, et en fonction de l'évaluation de l'étudiant par les formateurs, les niveaux de reconnaissance suivants pourront être attribués :

### **1. Praticien PCI**

Pour être reconnu Praticien PCI, l'étudiant devra :

- a. Avoir complété le minimum de 30 h de thérapie individuelle avec un thérapeute ou psychothérapeute en PCI.
- b. Avoir une intégration suffisante des outils PCI (3/5 : évaluation par les seniors canadiens, les formateurs belges et les assistants de la formation - Au niveau présence, alliance, frontière, conscience corporelle).
- c. Développer des compétences afin de savoir transmettre des habiletés (conscience corporelle, présence, frontière...) que le client pourra utiliser dans la résolution de ses difficultés.
- d. S'engager dans un processus de supervision (min 10h/an auprès d'un superviseur PCI).
- e. S'inscrire à une formation en psychopathologie et psychologie du développement (s'il n'a pas le background). Il communiquera au Comité Pédagogique soit ses formations antérieures, soit le contenu de la formation à laquelle il s'inscrit.

Après un an il devra demander une nouvelle évaluation et soit

- a. Être confirmé dans son statut de Praticien PCI (si le niveau d'intégration n'est pas suffisant pour devenir Thérapeute PCI, avec un minimum de 10h/an de supervision et si la formation en psychopathologie n'est pas terminée).
- b. Être reconnu comme Thérapeute PCI en relation d'aide

### **2. Thérapeute PCI en Relation d'Aide**

Pour être reconnu Thérapeute PCI en Relation d'Aide, l'étudiant devra :

- a. Avoir complété le minimum de 50h de thérapie individuelle avec un psychothérapeute PCI.
- b. Avoir une bonne intégration des outils (4/5 sur l'ensemble des éléments de la roue PCI).
- c. Avoir aussi une bonne intégration des habiletés nécessaires à accompagner une personne en crise émotionnelle (alliance, conscience corporelle, présence, frontière, empathie, reflets, contenir l'intensité...) sans rentrer dans un travail de restructuration psychique. L'évaluation sera faite sur base de l'observation de l'étudiant dans son parcours par les seniors canadiens ou les formateurs belges, le superviseur PCI et les assistants de la formation.
- d. Avoir complété le minimum de 25h de supervision avec un superviseur PCI.
- e. Avoir suivi une formation complémentaire en psychologie du développement et en psychopathologie (en vue d'établir un cadre diagnostique du patient et du processus thérapeutique).
- f. Avoir suivi les 100 h de perfectionnement (bloc 3).
- g. Participer chaque année :
  - Soit à un groupe de Pratiques Supervisées Avancées (PSA) animé par un formateur PCI
  - Soit à un atelier de formation continue donnée par un formateur PCI.

### 3. Psychothérapeute PCI

Pour être reconnu Psychothérapeute PCI, l'étudiant :

- a. Aura complété un minimum de 100 h de thérapie individuelle en PCI avec un psychothérapeute PCI.
- b. Aura une intégration optimale des outils PCI (4-5/5).
- c. Aura une intégration optimale des habiletés nécessaires à conduire un processus psychothérapeutique (c.à.d. il sera apte à gérer le transfert et le contre transfert, à accompagner la restructuration psychique au travers de la relation). L'évaluation sera faite par les professeurs certifiés belges, les formateurs belges et les superviseurs PCI.
- d. Aura eu minimum 50 h de supervision avec un superviseur PCI.
- e. Aura eu une expérience clinique suffisante comme Thérapeute PCI en Relation d'Aide (évaluation de sa pratique clinique par le CP et le superviseur : nombre de patients...).
- f. Aura présenté, soit aux membres du CP, soit à un psychothérapeute PCI (après accord du CP) :
  - un récit de vie comprenant les étapes de son cheminement personnel et de sa pratique clinique
  - un cas clinique documenté

**Note** : Dans le cas d'une intégration jugée insuffisante, l'étudiant(e) pourra compléter son intégration en poursuivant, à ses frais, les heures de perfectionnement et/ou de supervision exigées par l'IPCI avant de se voir attribuer la certification recherchée.

Maintien sur la liste des personnes certifiées (les à niveaux): toute personne qui veut conserver le droit d'utiliser le titre qui lui a été octroyé doit suivre, au moins tous les 3 ans, un atelier de perfectionnement (au moins 12 h) présenté par l'IPCI.

## **Annexe 1 : Formations Complémentaires**

Des formations complémentaires seront demandées en fonction du cursus antérieur de l'étudiant et de l'intégration des outils PCI.

Ces formations comprendront notamment les cours requis pour pouvoir exercer en tant que psychothérapeute (références : Association Européenne des Psychothérapeutes, Plate-forme de Santé Mentale, loi belge sur la pratique de la Psychothérapie).

La liste de ces formations n'est pas encore arrêtée. Elles comprennent au moins un cours de psychologie du développement et de psychopathologie et une introduction aux principales approches psychothérapeutiques

Elles pourront être suivies à l'extérieur de l'institut avant, pendant ou après la formation, pour autant qu'elles soient validées par celui-ci.

## **Annexe 2 : Conditions à remplir par l'étudiant qui souhaite pratiquer des accompagnements à la relation d'aide ou thérapeutiques durant sa formation**

La formation en psychologie corporelle intégrative développe des outils puissants que l'étudiant maîtrisera progressivement grâce à la formation et à la participation active aux pratiques supervisées, pratiques entre pairs et thérapie personnelle.

La formation de base en PCI (400h) se donne en 2 blocs :

- Le Bloc 1 : 6 modules de 4 jours qui permettent à l'étudiant de découvrir et d'expérimenter les outils de la PCI (cadre de développement personnel).
- Le Bloc 2 : 8 modules de 4 ou 5 jours qui permettent d'intégrer les outils dans une perspective de relation d'aide.

Si l'étudiant souhaite ultérieurement utiliser les outils dans un cadre professionnel, il doit en plus de la formation et durant celle-ci :

1. Pratiquer régulièrement entre pairs
2. Faire une thérapie personnelle en PCI
3. Participer aux pratiques supervisées
4. S'abstenir de toute utilisation des outils PCI en dehors de ce cadre tant qu'il n'a pas reçu l'autorisation formelle écrite de l'institut.

En termes d'éthique, il serait inapproprié qu'un étudiant reçoive des clients alors qu'il n'a pas encore intégré toutes les compétences. Ce serait courir le risque de mettre le bien-être d'une personne vulnérable en danger et même l'avenir de l'intervenant en cause.

L'autorisation formelle et écrite de pratiquer la PCI avec des clients, pourra être donnée à la demande de l'étudiant par l'IPCI à partir de huitième session de formation sur base d'une évaluation individuelle réalisée par les formateurs et les assistants.

Dès qu'un étudiant a reçu l'autorisation de pratiquer et qu'il pratique avec un client, il doit s'inscrire en supervision avec un thérapeute reconnu comme superviseur par l'IPCI, tout en poursuivant de façon assidue les pratiques supervisées et sa thérapie personnelle.

Le nom de la PCI est un titre protégé et nul ne peut l'utiliser sans le consentement de l'IPCI.

En conséquence, aucun étudiant en formation ou ayant terminé sa formation ne peut s'afficher avec le nom de la PCI sans en avoir été autorisé par l'Institut.

Nous invitons l'étudiant à respecter les règles d'affichage public auxquelles nous nous soumettons tous. Il en va également de la crédibilité des thérapeutes, de la formation en PCI et des deux instituts IPCI (Montréal et Belgique).

L'étudiant ne respectant pas ces conditions pourrait se voir refuser de poursuivre la formation.